

30.—Répartition numérique et proportionnelle de la richesse nationale entre les provinces, et richesse per capita en 1926.

NOTA.—Les chiffres des années 1921 et 1925 sont dans l'édition 1927-28, pp. 875-876.

Provinces.	Richesse estimative.	Pourcentage de la richesse.	Population.	Pourcentage de la population.	Richesse per capita.
	\$	p.c.	nomb.	p.c.	\$
Ile du Prince-Édouard.....	145,745,000	0.6	87,000	0.03	1,675
Nouvelle-Écosse.....	835,748,000	3.1	540,000	5.76	1,548
Nouveau-Brunswick.....	723,592,000	2.7	407,200	4.34	1,777
Québec.....	6,656,108,000	24.9	2,561,800	27.28	2,598
Ontario.....	9,130,189,000	34.2	3,145,600	33.50	2,902
Manitoba.....	1,889,606,000	7.1	639,056 ²	6.81	2,957
Saskatchewan.....	2,920,739,000	10.9	820,738 ²	8.74	3,559
Alberta.....	2,192,067,000	8.2	607,599 ²	6.47	3,608
Colombie Britannique.....	2,185,210,000	8.2	568,400	6.05	3,844
Yukon.....	12,478,000	0.1	3,450	0.03	-
Canada.....	26,691,482,000	100.0	9,390,000¹	100.00¹	2,482

¹Y compris 8,850 âmes dans les Territoires du Nord-Ouest ou 0.09 p.c. ²Recensement de 1926.

Détails de la richesse du Canada, 1926.—Dans les item entrant dans le tableau 31, toute duplication a été soigneusement évitée. Dans l'étude de chaque item individuel, il faut se rappeler qu'il ne couvre qu'une partie de la richesse dans sa nomenclature. Ainsi, l'item pêcheries ne couvre que le capital engagé dans les opérations primaires, tandis que le capital engagé dans les conserveries et les sauriseries entre sous la nomenclature de manufactures, bien que la richesse qu'il représente puisse être considérée faisant partie des pêcheries. De la même manière, l'item manufactures ne comprend pas les terrains et bâtiments des centres urbains qui figurent sous l'en-tête immeubles urbains.

La richesse agricole totale en 1926 est estimée à \$7,817,718,000, le plus fort item de la richesse nationale et contribuant 29.28 p.c. du tout. Ce montant comprend la valeur de la production agricole de 1926 ou \$1,668,175,000, représentant les stocks ordinaires de produits de la ferme entre les mains des cultivateurs ou des négociants, et le montant immobilisé dans la préparation de la nouvelle récolte.

Le deuxième plus fort élément de la richesse nationale, c'est l'immeuble urbain. Cette nomenclature comprend l'évaluation municipale des propriétés imposées ou non à laquelle on a ajouté un tiers pour couvrir la marge laissée par les cotiseurs pour représenter les routes, les ponts et les égouts. La valeur estimative, telle que basée sur les rapports de 1926 et communiquée au Bureau par les municipalités, est de \$7,081,375,000, ou 26.53 p.c. du tout.